

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Amnesty-International-alerte-sur-la-discrimination-des-musulmans-en-Europe>

# **Amnesty International alerte sur la discrimination des musulmans en Europe**

- Empire et Résistance - Union Européenne -

Date de mise en ligne : jeudi 26 avril 2012

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

**Dans son rapport de 120 pages, intitulé « Choix et préjugés : la discrimination à l'égard des musulmans en Europe », Amnesty a concentré son enquête sur cinq pays : Belgique, France, Pays-Bas, Espagne et Suisse.**

Le rapport met en évidence le fait que la législation interdisant la discrimination dans l'emploi n'est pas correctement appliquée en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Certains employeurs ont pu s'affranchir de l'obligation de l'égalité de traitement en invoquant le motif que tel ou tel symbole culturel ou religieux allait déplaire aux clients ou aux autres membres du personnel, ou bien qu'il était incompatible avec l'image de l'entreprise ou allait à l'encontre de sa « neutralité ».

Dans le domaine de l'éducation, le rapport constate que des interdictions du port du voile ou d'autres vêtements religieux et traditionnels à l'école ont été prononcées dans de nombreux pays. Pour Amnesty, « *la règle générale devrait être celle de la présomption du droit des élèves de porter des signes religieux à l'école* ». Toute restriction serait ensuite examinée au cas par cas. Toute interdiction doit avoir un objectif légitime - sécurité publique, ordre, santé, moralité, ou encore libertés et droits fondamentaux d'autrui - et être à la fois proportionnée et nécessaire au dit objectif.

Selon l'ONG de défense des droits de l'homme, il incombe aux États de justifier toute restriction de la liberté des personnes d'arborer des signes manifestant leur religion ou leurs convictions. « *L'interdiction d'afficher des signes religieux quand elle se fonde sur des spéculations ou des présupposés plutôt que sur des faits démontrables constitue une violation de la liberté de religion des individus* », souligne-t-elle. Le rapport examine par ailleurs les obstacles à l'implantation de lieux de culte musulmans et les lois interdisant le port du voile intégral.

### **Quelle est la situation des musulmans en France selon Amnesty ?**

Le rapport cite plusieurs cas de discriminations dans le domaine de l'emploi et souligne l'importance du rôle joué par la Halde et le défenseur des droits pour fournir des orientations aux employeurs dans l'application de la législation et une assistance aux victimes de discrimination.

Amnesty affirme par ailleurs que le gouvernement français devrait examiner périodiquement l'application de la législation interdisant les signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques afin d'éviter les abus.

### **Quelles sont ses recommandations ?**

Amnesty International appelle les institutions européennes et les gouvernements européens à prendre des mesures pour mettre fin à la discrimination sur le marché du travail et dans l'éducation et garantir le droit des musulmans de disposer de lieux de culte adéquats.

En matière de discrimination sur le marché du travail, Amnesty souhaite notamment que le Conseil de l'Union européenne adopte le projet de nouvelle directive en matière d'égalité.

**François d'Alançon** [La Croix](#). Paris, 24 avril 2012.



**« Choix et préjugés. La discrimination à l'égard des musulmans en Europe ». Amnesty international.pdf**